ANNEE 2012

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI[e] LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2010-2011

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2010

Sommaire

	Pages
1 - Membre du Gouvernement présent.....	02
2 - Ouverture de la séance.....	02
3 - Fin de la séance.....	26

Secrétaires élus

-Monsieur Alioune SOW
- Madame Aminata Sall
- Madame Gnagna THOURE
- Monsieur Daour Niang NDIAYE

Présidence de

-Monsieur Djiby BASSE
Doyen d'âge
-Monsieur Mamadou Seck,
Président

Séance plénière du mercredi 14 octobre 2010

(La séance est ouverte à 17h 30)

- 1 -

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PRESENT

Est au banc du Gouvernement :

Madame Aminata Lo, Ministre chargée des Relations avec les Institutions.

- 2 -

OUVERTURE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,
La séance est ouverte.
Nos collègues, Madame Awa Diop et Monsieur El Hadji Wack Ly, s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.
S'il n'y a pas d'observations, nos collègues sont excusés.
Monsieur le Secrétaire, veuillez procéder à l'appel nominatif des députés ?

MONSIEUR LE SECRETAIRE

FATOU YOUSSOUF AÏDARA
MODOU AMAR
ABABACAR BA
MAMADOU OUMAR BA
METOU BA
OUSMANE BA
SALIF BA
YATTA BA
ABDOULAYE BABOU
SIDY BADIANE
AMADOU BALDE
DJIBY BASSE
PAPE BASSEL
MADIOP BITEYE
ABDOURAHMANE BOCOUM
TIMOTHE BOISSY

AMETTE SALOUM BOYE
DABA CAMARA
DJIBY CISSE
EL HADJ MAMOUR CISSE
EL HADJI AMATH CISSE
MOUSSA CISSE N°1
MOUSSA CISSE N°2
MOUSTAPHA CISSE
SAMBA KHARY CISSE
AÏSSATA COULIBALY
MOUSSA DAFFE
ALIOU DIA
AMADOU DIA
LAMINE DIA
OMAR KHASSIMOU DIA
SERIGNE MBAYE DIA
ASSANE DIAGNE
MOUSLY DIAKHATE
HAMADY DIALLO
MAMADOU DIALLO N°1
MAMADOU DIALLO N°2
SAMBA BATHILY DIALLO
AMIE DIALLO
AMINATA DIALLO
MOUSSA DIAO N°1
MOUSSA DIAO N°2
AMADOU DIARRA
EMILIE DIATTA
MOUHAMED DIEDHIOU
KHADIDIATOU DIEDHIOU
KALIDOU DIENG
ABDOULAYE DIENG N°1
ABDOULAYE DIENG N°2
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE
ANTA DIEYE
AWA DIOP
CHÉRIF ELWALY DIOP
DEMBA DIOP
EL HADJ MALICK DIOP
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP
YAKHARE DIOP
ABDOULAYE DIOUF
EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF
IBRA DIOUF
MAMADOU DIOUF
MBAYE DIOUF
SEYDOU DIOUF
FATOU DIOUF
ABDOULAYE DRAME
MAMADOU LAMINE DRAME

ABDOU FALL
AHMED FALL
AMADOU FALL
SAHITE FALL
MARIEME GUEYE GASSAMA
AIDA GAYE
NDÈYE GUEYE
MALICK GUEYE
MASSECK GUEYE
OUSMANE GUEYE
OUSMANE SOW HUCHARD
AMADOU KA
ABDOU KARIM KAMARA
MAGATTE KAMARA
BOCAR SADIKH KANE
ADAMA KANE
AÏSSA MAMA KANE
MADAME NENE MAREME KANE
FATOU KAYERE
BABACAR KHOUMA
ALPHA KOÏTA
ALY LO
AMADOU NDIAYE LO
BASSIROU DORO LY
EL HADJI WACK LY
ISSAGA LY
FATOU MANGARA
FALLOU MBACKE
MACTAR MBACKE
AÏSSATOU MBODJI
AMADOU GALLO NDIAYE
DAOUR NIANG NDIAYE
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE
MOUSSA NDIAYE
SOKHNA NDIAYE
NDÈYE BAKHAW NDIONGUE
JOSEPH NDONG
ABDOULAYE NDOUR
OUMAR NDOYE
MBAYE NIANG
KALIDOU NIASSE
AMADOU SADIO
ROBERT SAGNA
AMADOU CIRÉ SALL
SIDY SALL
AMINATA SALL
ASTOU KANE SALL
MAME BOUSSO SAMB
SEKOU SAMBOU
YOUBA SAMBOU

ABDOU SANE
OUMAR SANE
MOR MATY SARR
PAPE DIB SARR
ALIOU SECK
MAMADOU SECK
THIAMBA SECK
ABDOULAYE SENE
DIÉGANE SENE
EL HADJ FAMARA SENGHOR
ALIOUNE SOUARE
ABDOURAHMANE SOW
ADAMA SOW
ALIOUNE SOW
MOUSSA SOW
FATOU SOW
OUMOU SOW
MOUSSA SY
OUMAR SY
THIERNO IBRAHIMA SY
KHADIDIATOU SY
ALIOU AÏDARA SYLLA
ROBERT DIT KHADIM TABET
IBA DER THIAM
MAMADOU LAMINE THIAM
SAMBA DIOULDÉ THIAM
TAFSIR THIOYE
GNAGNA THOURE
IBRAHIMA TOUNKARA
NDIAWAR TOURE
NDEYE FATOU TOURE
DOUDOU WADE
NDIAWAR WADE
SEYNABOU WADE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Le Bureau constate la présence en séance de 129 députés. Le quorum est atteint. L'Assemblée est dans les conditions requises pour délibérer valablement.

En conséquence, je déclare ouverte la session ordinaire unique de l'année 2010-2011 de l'Assemblée nationale.

J'ai reçu du Groupe parlementaire libéral et démocratique, une lettre portant désignation de son Président. Il s'agit, en l'occurrence, de notre collègue Doudou WADE. Son Vice-président est notre collègue Abdou Sané.

J'ai également reçu du Groupe parlementaire démocratie et progrès, une lettre portant désignation de son Président, il s'agit de notre collègue, Mamadou Moustapha dit Djamil DIOP. Son Vice-président est notre collègue Hamady Diallo.

Mes chers collègues, je rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 11 de notre Règlement intérieur, aucun débat ne peut avoir lieu avant l'installation du Bureau définitif, sauf s'il porte sur les questions de procédure relatives à l'élection en cours.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président de l'Assemblée nationale. Je rappelle les dispositions de l'article 14 aliéna premier de notre Règlement intérieur : «Le Président de l'Assemblée nationale est élu au scrutin uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si cette majorité n'est pas atteinte au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour pour lequel l'élection est requise à la majorité relative. »

Article 15, alinéa 1er nouveau : « Le président de l'Assemblée nationale et les autre membres du Bureau sont élus pour une durée de 1 an. Ils sont rééligibles. Le mandat du Président et celui des autres membres du Bureau de l'Assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire. »

Le candidat proposé par le groupe parlementaire libéral démocratique au poste de président est Monsieur Mamadou SECK.

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant un bulletin de vote, chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre, un bulletin blanc s'il décide de s'abstenir.

Monsieur le Secrétaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

MONSIEUR LE SECRETAIRE

FATOU YOUSSOUF AÏDARA
MODOU AMAR
ABABACAR BA
MAMADOU OUMAR BA
METOU BA
OUSMANE BA
SALIF BA
YATTA BA
ABDOULAYE BABOU
SIDY BADIANE
AMADOU BALDE
DJIBY BASSE
PAPE BASSEL
MADIOP BITEYE
ABDOURAHMANE BOCOUM
TIMOTHÉ BOISSY
AMETTE SALOUM BOYE
DABA CAMARA
DJIBY CISSE
EL HADJ MAMOUR CISSE
EL HADJI AMATH CISSE

MOUSSA CISSE N°1
MOUSSA CISSE N°2
MOUSTAPHA CISSE
SAMBA KHARY CISSE
AÏSSATA COULIBALY
MOUSSA DAFFE
ALIOU DIA
AMADOU DIA
LAMINE DIA
OMAR KHASSIMOU DIA
SERIGNE MBAYE DIA
ASSANE DIAGNE
MOUSLY DIAKHATE
HAMADY DIALLO
MAMADOU DIALLO N°1
MAMADOU DIALLO N°2
SAMBA BATHILY DIALLO
AMIE DIALLO
AMINATA DIALLO
MOUSSA DIAO N°1
MOUSSA DIAO N°2
AMADOU DIARRA
EMILIE DIATTA
MOUHAMED DIEDHIOU
KHADIDIATOU DIEDHIOU
KALIDOU DIENG
ABDOULAYE DIENG N°1
ABDOULAYE DIENG N°2
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE
ANTA DIEYE
AWA DIOP
CHÉRIF ELWALY DIOP
DEMBA DIOP
EL HADJ MALICK DIOP
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP
YAKHARÉ DIOP
ABDOULAYE DIOUF
EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF
IBRA DIOUF
MAMADOU DIOUF
MBAYE DIOUF
SEYDOU DIOUF
FATOU DIOUF
ABDOULAYE DRAME
MAMADOU LAMINE DRAME
ABDOU FALL
AHMED FALL
AMADOU FALL
SAHITE FALL
MARIÈME GUEYE GASSAMA

AIDA GAYE
NDÈYE GUEYE
MALICK GUEYE
MASSECK GUEYE
OUSMANE GUEYE
OUSMANE SOW HUCHARD
AMADOU KA
ABDOU KARIM KAMARA
MAGATTE KAMARA
BOCAR SADIKH KANE
ADAMA KANE
AÏSSA MAMA KANE
MADAME NÉNÉ MARÈME KANE
FATOU KAYERE
BABACAR KHOUMA
ALPHA KOÏTA
ALY LO
AMADOU NDIAYE LO
BASSIROU DORO LY
EL HADJI WACK LY
ISSAGA LY
FATOU MANGARA
FALLOU MBACKE
MACTAR MBACKE
AÏSSATOU MBODJI
AMADOU GALLO NDIAYE
DAOUR NIANG NDIAYE
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE
MOUSSA NDIAYE
SOKHNA NDIAYE
NDEYE BAKHAW NDIONGUE
JOSEPH NDONG
ABDOULAYE NDOUR
OUMAR NDOYE
MBAYE NIANG
KALIDOU NIASSE
AMADOU SADIO
ROBERT SAGNA
AMADOU CIRÉ SALL
SIDY SALL
AMINATA SALL
ASTOU KANE SALL
MAME BOUSSO SAMB
SEKOU SAMBOU
YOUBA SAMBOU
ABDOU SANE
OUMAR SANE
MOR MATY SARR
PAPE DIB SARR
ALIOU SECK

MAMADOU SECK
THIAMBA SECK
ABDOULAYE SENE
DIÉGANE SENE
EL HADJ FAMARA SENGHOR
ALIOUNE SOUARE
ABDOURAHMANE SOW
ADAMA SOW
ALIOUNE SOW
MOUSSA SOW
FATOU SOW
OUMOU SOW
MOUSSA SY
OUMAR SY
THIERNO IBRAHIMA SY
KHADIDIATOU SY
ALIOU AÏDARA SYLLA
ROBERT DIT KHADIM TABET
IBA DER THIAM
MAMADOU LAMINE THIAM
SAMBA DIOULDÉ THIAM
TAFSIR THIOYE
GNAGNA THOURE
IBRAHIMA TOUNKARA
NDIAWAR TOURE
NDEYE FATOU TOURE
DOUDOU WADE
NDIAWAR WADE
SEYNABOU WADE

Plus personne ne demande à voter ? Le scrutin est donc clos.
Madame et Monsieur les secrétaires, veuillez, je vous prie, procéder au dépouillement !

Voici le résultat du scrutin :

Votants : 131
Pour : 126 ;
Contre : 03 ;
Abstention : 01 ;
Bulletins nuls : 01.

Majorité requise 67, donc, Monsieur Mamadou SECK ayant obtenu 126 voix est élu Président de l'Assemblée nationale.

Mes chers Collègues, je voudrais au nom de vous tous, adresser nos chaleureuses félicitations à notre collègue Mamadou SECK, le remercier de sa grande capacité de rassemblement. Son sens aigu du dialogue contribue sans nul doute à affiner la belle image qu'il est en train de donner à notre Assemblée nationale. En vous souhaitant

une parfaite réussite, je vous invite Monsieur le Président à venir occuper votre fauteuil présidentiel.

[Applaudissements].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers Collègues,
Je voudrais remercier le Président du bureau d'âge, notre doyen Djiby Basse, pour le brio avec lequel il a dirigé nos travaux.

Madame le Ministre chargé des Relations avec les Institutions,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier, mes chers Collègues, de la confiance que vous venez de me renouveler à la tête de notre Assemblée.

C'est avec le même engagement que nous continuerons à mettre le meilleur de nos capacités au service de la Nation sénégalaise.

Mon sentiment de profonde gratitude va vers Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye WADE, chef de notre majorité politique.

Son soutien me sera indispensable dans l'exercice de cette délicate mais exaltante mission.

En cette période de rentrée des classes, je voudrais rendre hommage à sa vision et à son action, en particulier dans le secteur de l'éducation dont il fait une priorité procédant d'une logique économique et d'une stratégie à long terme.

L'importance combinée des enjeux et des ressources mobilisés appelle un consensus des plus responsables au bénéfice exclusif des apprenants et de l'avenir de la Nation. Au premier chef, les acteurs de l'éducation en sont capables. Je salue leur engagement et leur témoigne de l'attention et de la disponibilité de l'Assemblée nationale.

C'est dans cette dynamique que, sur inspiration du Chef de l'Etat, a été votée la loi d'orientation sociale, relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées, dont l'objectif vise à garantir l'égalité des chances des personnes handicapées ainsi que la promotion et la protection de leurs droits contre toutes formes de discrimination. L'éducation et la formation inclusives demeurent la meilleure façon d'assurer cette promotion et cette protection.

Le choix de fournir les prestations éducatives destinées aux personnes handicapées en dehors du système général n'a pas produit des résultats positifs. Au contraire, cette option, d'ailleurs plus coûteuse, renforçait le sentiment de marginalisation, à titre personnel comme au sein de la société.

Votée juste quelques jours plutôt que la loi d'orientation sociale, la loi instituant la parité absolue dans les institutions électives a rallié les segments significatifs de la Nation et tracé clairement les perspectives heureuses d'un projet de société. A cet égard, la tenue, la semaine dernière, d'un séminaire sur le thème : « *Parlement et politiques publiques en faveur du genre* » a permis aux femmes parlementaires de mesurer encore mieux l'enjeu de la prise en compte du genre dans les politiques publiques, en termes de valeur ajoutée dans la réalisation des objectifs de croissance économique et de développement durable.

Toujours, pour ce qui est des lois votées, nous ne manquerons pas de citer, sans pour autant être exhaustif, l'adoption, ce mercredi 23 juin 2010, du projet de loi autorisant une prise de participation majoritaire de l'Etat du Sénégal dans le capital de la Banque de développement des Petites et moyennes entreprises et un transfert des actifs et du passif du Fonds de promotion économique à cette banque. Cette nouvelle banque de développement des PME va apporter une contribution significative à la réduction de la pauvreté en facilitant aux PME et aux opérateurs économiques l'accès aux crédits à des conditions favorables. L'Assemblée nationale entend rester présente sur ce terrain de la lutte contre la pauvreté, dont elle fait une thématique majeure de sa coopération avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement. A cet effet, une journée de présentation sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement est prévue ce 19 octobre, suivie d'un examen plus approfondi par les Commissions permanentes de l'Assemblée nationale qui mettront le focus sur la mortalité maternelle et infantile, et sur l'éducation.

Chers Collègues,

Vous avez adhéré à la proposition de parrainage d'étudiants haïtiens qui ont répondu à la généreuse invitation du Chef de l'Etat à venir poursuivre leurs études au Sénégal. Vous avez fait preuve de conscience historique et de solidarité humaine, en conformité avec notre vote de la loi déclarant l'esclavage crime contre l'humanité. Il est toujours possible de s'inscrire, avant le dépôt de notre liste dans quelques jours.

Chers Collègues,

La dernière séance plénière était consacrée aux inondations et aux difficultés de la SENELEC à assurer une fourniture régulière et suffisante de l'électricité. Sur cette dernière question, les engagements souscrits avaient été respectés, à l'échéance du 15 août 2010, mais la situation s'est, par la suite, dégradée. L'Assemblée nationale reste à la fois sensible aux attentes des sénégalais et attentive aux efforts du Gouvernement en vue d'une solution définitive.

En marge des échanges que nous aurons à partir de demain avec le Ministre de l'Energie lors de notre atelier sur le Programme prioritaire d'infrastructures routières à réaliser au cours des cinq prochaines années, nous aurons l'occasion d'évoquer les axes retenus pour atteindre un niveau de production à même de satisfaire la demande des ménages et des activités économiques.

Concernant les inondations, en particulier dans la banlieue, nous saluons la stratégie qui consiste à mettre en place un système de récupération et de traitement des eaux au profit d'activités génératrices de revenus comme le maraîchage ou l'écotourisme.

Chers Collègues,

Le contrôle de l'action du Gouvernement est l'autre facette de notre mission. Les visites de terrain auxquels nous avons consacré une partie de l'intersession nous ont donnée une vue plus précise des réalisations, des chantiers en cours et des attentes des populations. L'examen de la loi de finances permettra à chaque député d'affiner son analyse.

Toujours dans le domaine du contrôle, la commission tripartite Assemblée Nationale, Cour des Comptes et Ministère de l'Economie et des Finances travaille sur un échéancier d'apurement des lois de règlement. Avec le vote annuel de la loi de finances, la loi de règlement constitue l'instrument privilégié du contrôle parlementaire en permettant une évaluation de l'utilisation des crédits au regard des objectifs fixés. Elle donne plus de consistance à la reddition des comptes qui forme un volet important de la bonne gouvernance à laquelle le peuple sénégalais, dans sa Constitution, affirme son attachement. A terme, l'objectif est d'arriver à contrôler l'exécution de l'année *n-1* avant d'examiner les crédits et les prévisions de l'année à venir.

Chers Collègues,

Cette vigilance par rapport à l'action du Gouvernement appelle, de notre part, une interrogation permanente sur la pertinence de nos pratiques. Par rapport à cette exigence, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre Institution va accueillir une mission du Projet sur les Législatures Africaines de l'Université du Cap (Afrique du Sud), en liaison avec des universitaires sénégalais.

L'objectif du projet est de comprendre et comparer le rôle des assemblées nationales dans la gouvernance des Etats. Une vingtaine d'Etats sont ciblés, suivant trois modules :

- analyse du règlement intérieur ;
- étude du fonctionnement quotidien : gestion des ressources humaines, travaux des commissions, plénières ;
- sondage des députés : 50 seront choisis selon un échantillon aléatoire pour décliner leur profil, leur parcours, leur opinion sur les activités et les réformes en cours.

Il ne s'agira pas d'évaluer ou de classer les Parlements mais de contribuer à décloisonner les aires linguistiques et géographiques. La restitution de l'étude est prévue au mois d'avril 2011.

Madame le Ministre,
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Cette année, nous avons accueilli les réunions du Bureau et l'Assemblée de la 36^{e} session de l'APF (Assemblée parlementaire de la Francophonie). Je renouvelle ma gratitude au Chef de l'Etat qui a bien voulu accepter de rehausser de sa présence la cérémonie d'ouverture et de recevoir en audience les chefs de délégation. Je renouvelle mes remerciements et mes félicitations à tous nos collègues, aux services de l'Etat et à tous les agents de l'Assemblée nationale qui ont contribué au succès reconnu de ces réunions.

C'est pour moi l'occasion de revenir, encore une fois, sur l'intense activité que nous menons aux niveaux sous régional, africain et international. Les résultats des travaux auxquels nous participons dans ces instances méritent davantage d'être connus et valorisés par l'ensemble des députés, d'abord, et, ensuite, par l'opinion nationale. Je demanderai au Bureau des suggestions qui seront enrichies par les collègues membres des groupes assurant notre représentation à ces instances.

Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Les efforts demandés aux députés et à l'administration seront mieux soutenus par une amélioration et une modernisation de leurs conditions de travail. Les travaux d'équipement et de finition des deux hôtels des députés autorisent l'espoir d'une ouverture dans les toutes prochaines semaines. Par ailleurs, les solutions informatiques offertes aux députés et au personnel ont été sensiblement augmentées et les perspectives de développement sont réelles.

Dans le cadre du programme d'appui du Fonds Européen de Développement, l'Assemblée nationale a pu remettre à niveau son système informatique.

Ainsi, un certain nombre de services, ont été mis à la disposition des Députés et du personnel.

Il s'agit de :

- la connexion internet qui est effective partout au sein de l'Assemblée via le réseau filaire ou le wifi ;
- l'intranet destiné à faciliter le travail collaboratif et à permettre aux députés et au personnel de disposer d'un ensemble de fonctionnalités dont un bureau virtuel.

Un programme de formation sera mis en place pour que les utilisateurs s'approprient mieux cet outil.

La messagerie est aussi disponible pour l'ensemble des députés (prenom.nom@assemblee-nationale.sn);

- le site web, première vitrine de notre Institution, est déjà en ligne et accessible depuis l'adresse www. assemblee-nationale.sn.

Un projet de base de données est en phase d'étude. Il s'agira, entre autres, de la mise en place d'un système de gestion et de suivi des activités législatives. Ainsi, un espace centralisé regroupera tout ce dont le député a besoin pour accomplir ses missions :

- dépôt des propositions de loi ;
- mise à jour et consultation des projets ou des propositions de lois, des questions écrites et orales ;
- recherche dans l'historique des articles de loi ;

- accès à l'actualité, aux tableaux de bord et aux rapports sur les projets, dépôt d'amendements, etc.

Ces différents outils prennent en compte, pour le rendre effectif, le droit du citoyen à l'information, en particulier l'accès et la disponibilité de la loi.

Nous avons également beaucoup travaillé sur le projet de chaîne parlementaire. Les contacts noués dans la dernière période nous permettent d'espérer un démarrage des programmes courant 2011. Pour compléter ce dispositif, un projet de numérisation des archives de l'Assemblée nationale sera lancé, avec l'idée de rendre les documents accessibles à partir du site internet

C'est dire que nous restons un trait d'union, une interface entre le Gouvernement et les populations. Cette mission nous impose, à la fois, l'obligation de réflexion commune rigoureuse et celle, incontournable, parce que très attendue, de résultat. Nous devons, toujours et partout, avoir une démarche vigilante et proactive, afin d'apporter, comme je l'ai dit ailleurs, une résonance amplifiée aux préoccupations de nos populations.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.

Chers Collègues,

L'ordre du jour appelle l'élection des autres membres du Bureau de l'Assemblée dont la composition est fixée par l'article 13 de notre Règlement intérieur. Le Président du Groupe Parlementaire Libéral et Démocratique propose pour les fonctions de Vice-présidents les Collègues suivants :

Premier Vice-président : Monsieur Iba Der THIAM
Deuxième Vice-président : Monsieur Abdou FALL
Troisième Vice-président : Monsieur Amadou Ciré SALL
Quatrième Vice-président : Madame Aïssatou MBODJ
Cinquième Vice-président : Monsieur Ndiawar TOURE
Sixième Vice-président : Monsieur Mamour CISSE
Septième Vice-président : Monsieur Moussa SOW
Huitième Vice-président : Monsieur Diégane SENE

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu, s'il est contre ; un bulletin blanc rayé de bleu, s'il désire s'abstenir.
Le scrutin est ouvert.

Madame le Secrétaire, je vous prie de procéder à l'appel nominal des députés.

MADAME LE SECRETAIRE

FATOU YOUSSOUF AÏDARA
MODOU AMAR
ABABACAR BA
MAMADOU OUMAR BA
METOU BA
OUSMANE BA
SALIF BA

YATTA BA
ABDOULAYE BABOU
SIDY BADIANE
AMADOU BALDE
DJIBY BASSE
PAPE BASSEL
MADIOP BITEYE
ABDOURAHMANE BOCOUM
TIMOTHÉ BOISSY
AMETTE SALOUM BOYE
DABA CAMARA
DJIBY CISSE
EL HADJ MAMOUR CISSE
EL HADJI AMATH CISSE
MOUSSA CISSE N°1
MOUSSA CISSE N°2
MOUSTAPHA CISSE
SAMBA KHARY CISSE
AÏSSATA COULIBALY
MOUSSA DAFFE
ALIOU DIA
AMADOU DIA
LAMINE DIA
OMAR KHASSIMOU DIA
SERIGNE MBAYE DIA
ASSANE DIAGNE
MOUSLY DIAKHATE
HAMADY DIALLO
MAMADOU DIALLO N°1
MAMADOU DIALLO N°2
SAMBA BATHILY DIALLO
AMIE DIALLO
AMINATA DIALLO
MOUSSA DIAO N°1
MOUSSA DIAO N°2
AMADOU DIARRA
EMILIE DIATTA
MOUHAMED DIEDHIOU
KHADIDIATOU DIEDHIOU
KALIDOU DIENG
ABDOULAYE DIENG N°1
ABDOULAYE DIENG N°2
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE
ANTA DIEYE
AWA DIOP
CHÉRIF ELWALY DIOP
DEMBA DIOP
EL HADJ MALICK DIOP
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP
YAKHARÉ DIOP

ABDOULAYE DIOUF
EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF
IBRA DIOUF
MAMADOU DIOUF
MBAYE DIOUF
SEYDOU DIOUF
FATOU DIOUF
ABDOULAYE DRAME
MAMADOU LAMINE DRAME
ABDOU FALL
AHMED FALL
AMADOU FALL
SAHITE FALL
MARIÈME GUEYE GASSAMA
AIDA GAYE
NDÈYE GUEYE
MALICK GUEYE
MASSECK GUEYE
OUSMANE GUEYE
OUSMANE SOW HUCHARD
AMADOU KA
ABDOU KARIM KAMARA
MAGATTE KAMARA
BOCAR SADIKH KANE
ADAMA KANE
AÏSSA MAMA KANE
MADAME NÉNÉ MARÈME KANE
FATOU KAYERE
BABACAR KHOUMA
ALPHA KOÏTA
ALY LO
AMADOU NDIAYE LO
BASSIROU DORO LY
EL HADJI WACK LY
ISSAGA LY
FATOU MANGARA
FALLOU MBACKE
MACTAR MBACKE
AÏSSATOU MBODJI
AMADOU GALLO NDIAYE
DAOUR NIANG NDIAYE
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE
MOUSSA NDIAYE
SOKHNA NDIAYE
NDEYE BAKHAW NDIONGUE
JOSEPH NDONG
ABDOULAYE NDOUR
OUMAR NDOYE
MBAYE NIANG
KALIDOU NIASSE

AMADOU SADIO
ROBERT SAGNA
AMADOU CIRÉ SALL
SIDY SALL
AMINATA SALL
ASTOU KANE SALL
MAME BOUSSO SAMB
SEKOU SAMBOU
YOUBA SAMBOU
ABDOU SANE
OUMAR SANE
MOR MATY SARR
PAPE DIB SARR
ALIOU SECK
MAMADOU SECK
THIAMBA SECK
ABDOULAYE SENE
DIÉGANE SENE
EL HADJ FAMARA SENGHOR
ALIOUNE SOUARE
ABDOURAHMANE SOW
ADAMA SOW
ALIOUNE SOW
MOUSSA SOW
FATOU SOW
OUMOU SOW
MOUSSA SY
OUMAR SY
THIERNO IBRAHIMA SY
KHADIDIATOU SY
ALIOU AÏDARA SYLLA
ROBERT DIT KHADIM TABET
IBA DER THIAM
MAMADOU LAMINE THIAM
SAMBA DIOULDÉ THIAM
TAFSIR THIOYE
GNAGNA THOURE
IBRAHIMA TOUNKARA
NDIAWAR TOURE
NDEYE FATOU TOURE
DOUDOU WADE
NDIAWAR WADE
SEYNABOU WADE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Plus personne ne demande à voter ?

Veuillez procéder au dépouillement !

Voici le résultat du scrutin :
Votants : 130
Pour : 114
Contre : 12
Abstention : 01
Bulletins nuls : 03

Nos collègues ayant obtenu 114 voix sont élus respectivement :

Premier Vice-président : Monsieur Iba Der THIAM
Deuxième Vice-président : Monsieur Abdou FALL
Troisième Vice-président : Monsieur Amadou Ciré SALL
Quatrième Vice-président : Madame Aïssatou MBODJ
Cinquième Vice-président : Monsieur Ndiawar TOURE
Sixième Vice-président : Monsieur Mamour CISSE
Septième Vice-président : Monsieur Moussa SOW
Huitième Vice-président : Monsieur Diégane SENE

Nous félicitions nos Collègues.

[Applaudissements].

Chers Collègues,

Nous allons procéder à l'élection des Secrétaires élus.

Le Président du Groupe Parlementaire Libéral et Démocratique propose pour les fonctions de Secrétaires élus les Collègues suivants :

- M. Daour Niang NDIAYE
- Mme Gnagna THOURE
- M. Abdoulaye DIENG N°1
- Mme Astou Kane SALL
- M. Moussa SY
- Mme Fatou Youssouf AÏDARA

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre, un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est ouvert, Monsieur le Secrétaire, veuillez, je vous prie procéder à l'appel nominal.

MONSIEUR LE SECRETAIRE

FATOU YOUSSOUF AÏDARA
MODOU AMAR
ABABACAR BA
MAMADOU OUMAR BA

METOU BA
OUSMANE BA
SALIF BA
YATTA BA
ABDOULAYE BABOU
SIDY BADIANE
AMADOU BALDE
DJIBY BASSE
PAPE BASSEL
MADIOP BITEYE
ABDOURAHMANE BOCOUM
TIMOTHÉ BOISSY
AMETTE SALOUM BOYE
DABA CAMARA
DJIBY CISSE
EL HADJ MAMOUR CISSE
EL HADJI AMATH CISSE
MOUSSA CISSE N°1
MOUSSA CISSE N°2
MOUSTAPHA CISSE
SAMBA KHARY CISSE
AÏSSATA COULIBALY
MOUSSA DAFFE
ALIOU DIA
AMADOU DIA
LAMINE DIA
OMAR KHASSIMOU DIA
SERIGNE MBAYE DIA
ASSANE DIAGNE
MOUSLY DIAKHATE
HAMADY DIALLO
MAMADOU DIALLO N°1
MAMADOU DIALLO N°2
SAMBA BATHILY DIALLO
AMIE DIALLO
AMINATA DIALLO
MOUSSA DIAO N°1
MOUSSA DIAO N°2
AMADOU DIARRA
EMILIE DIATTA
MOUHAMED DIEDHIOU
KHADIDIATOU DIEDHIOU
KALIDOU DIENG
ABDOULAYE DIENG N°1
ABDOULAYE DIENG N°2
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE
ANTA DIEYE
AWA DIOP
CHÉRIF ELWALY DIOP
DEMBA DIOP

EL HADJ MALICK DIOP
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP
YAKHARÉ DIOP
ABDOULAYE DIOUF
EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF
IBRA DIOUF
MAMADOU DIOUF
MBAYE DIOUF
SEYDOU DIOUF
FATOU DIOUF
ABDOULAYE DRAME
MAMADOU LAMINE DRAME
ABDOU FALL
AHMED FALL
AMADOU FALL
SAHITE FALL
MARIÈME GUEYE GASSAMA
AIDA GAYE
NDÈYE GUEYE
MALICK GUEYE
MASSECK GUEYE
OUSMANE GUEYE
OUSMANE SOW HUCHARD
AMADOU KA
ABDOU KARIM KAMARA
MAGATTE KAMARA
BOCAR SADIKH KANE
ADAMA KANE
AÏSSA MAMA KANE
MADAME NÉNÉ MARÈME KANE
FATOU KAYERE
BABACAR KHOUMA
ALPHA KOÏTA
ALY LO
AMADOU NDIAYE LO
BASSIROU DORO LY
EL HADJI WACK LY
ISSAGA LY
FATOU MANGARA
FALLOU MBACKE
MACTAR MBACKE
AÏSSATOU MBODJI
AMADOU GALLO NDIAYE
DAOUR NIANG NDIAYE
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE
MOUSSA NDIAYE
SOKHNA NDIAYE
NDEYE BAKHAW NDIONGUE
JOSEPH NDONG
ABDOULAYE NDOUR

OUMAR NDOYE
MBAYE NIANG
KALIDOU NIASSE
AMADOU SADIO
ROBERT SAGNA
AMADOU CIRÉ SALL
SIDY SALL
AMINATA SALL
ASTOU KANE SALL
MAME BOUSSO SAMB
SEKOU SAMBOU
YOUBA SAMBOU
ABDOU SANE
OUMAR SANE
MOR MATY SARR
PAPE DIB SARR
ALIOU SECK
MAMADOU SECK
THIAMBA SECK
ABDOULAYE SENE
DIÉGANE SENE
EL HADJ FAMARA SENGHOR
ALIOUNE SOUARE
ABDOURAHMANE SOW
ADAMA SOW
ALIOUNE SOW
MOUSSA SOW
FATOU SOW
OUMOU SOW
MOUSSA SY
OUMAR SY
THIERNO IBRAHIMA SY
KHADIDIATOU SY
ALIOU AÏDARA SYLLA
ROBERT DIT KHADIM TABET
IBA DER THIAM
MAMADOU LAMINE THIAM
SAMBA DIOULDÉ THIAM
TAFSIR THIOYE
GNAGNA THOURE
IBRAHIMA TOUNKARA
NDIAWAR TOURE
NDEYE FATOU TOURE
DOUDOU WADE
NDIAWAR WADE
SEYNABOU WADE

Plus personne ne demande à voter ? Le scrutin est donc clos.

Madame, Monsieur les Secrétaires, veuillez procéder au dépouillement.

Votants : 128
Pour : 107
Contre : 17
Abstention : 00
Bulletins nuls : 04
Nos collègues ayant obtenus 107 voix sont élus Secrétaires élus.

[Applaudissements].

Je félicite nos Collègues.
Je remercie nos deux jeunes collègues Aminata Sall et Alioune Sow, et invite Monsieur Daour Niang NDIAYE et Madame Gnagna THOURE à venir prendre leur place au bureau de séance.

Mes chers Collègues, nous allons procéder à l'élection des Questeurs.
Le Président du Groupe Libéral et Démocratique propose pour les fonctions de Questeurs les Collègues suivants :

1er Questeur : Mamadou Lamine THIAM ;
2e Questeur : Awa DIOP.

Je rappelle la procédure : il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Le député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu s'il est contre ; un bulletin blanc rayé de bleu, s'il désire s'abstenir.
Le scrutin est ouvert.

Madame le Secrétaire, je vous prie de procéder à l'appel nominal des députés.

MADAME GNAGNA THOURE

FATOU YOUSSOUF AÏDARA
MODOU AMAR
ABABACAR BA
MAMADOU OUMAR BA
METOU BA
OUSMANE BA
SALIF BA
YATTA BA
ABDOULAYE BABOU
SIDY BADIANE
AMADOU BALDE
DJIBY BASSE
PAPE BASSEL
MADIOP BITEYE
ABDOURAHMANE BOCOUM
TIMOTHÉ BOISSY
AMETTE SALOUM BOYE
DABA CAMARA

DJIBY CISSE
EL HADJ MAMOUR CISSE
EL HADJI AMATH CISSE
MOUSSA CISSE N°1
MOUSSA CISSE N°2
MOUSTAPHA CISSE
SAMBA KHARY CISSE
AÏSSATA COULIBALY
MOUSSA DAFFE
ALIOU DIA
AMADOU DIA
LAMINE DIA
OMAR KHASSIMOU DIA
SERIGNE MBAYE DIA
ASSANE DIAGNE
MOUSLY DIAKHATE
HAMADY DIALLO
MAMADOU DIALLO N°1
MAMADOU DIALLO N°2
SAMBA BATHILY DIALLO
AMIE DIALLO
AMINATA DIALLO
MOUSSA DIAO N°1
MOUSSA DIAO N°2
AMADOU DIARRA
EMILIE DIATTA
MOUHAMED DIEDHIOU
KHADIDIATOU DIEDHIOU
KALIDOU DIENG
ABDOULAYE DIENG N°1
ABDOULAYE DIENG N°2
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE
ANTA DIEYE
AWA DIOP
CHÉRIF ELWALY DIOP
DEMBA DIOP
EL HADJ MALICK DIOP
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP
YAKHARÉ DIOP
ABDOULAYE DIOUF
EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF
IBRA DIOUF
MAMADOU DIOUF
MBAYE DIOUF
SEYDOU DIOUF
FATOU DIOUF
ABDOULAYE DRAME
MAMADOU LAMINE DRAME
ABDOU FALL
AHMED FALL

AMADOU FALL
SAHITE FALL
MARIÈME GUEYE GASSAMA
AIDA GAYE
NDÈYE GUEYE
MALICK GUEYE
MASSECK GUEYE
OUSMANE GUEYE
OUSMANE SOW HUCHARD
AMADOU KA
ABDOU KARIM KAMARA
MAGATTE KAMARA
BOCAR SADIKH KANE
ADAMA KANE
AÏSSA MAMA KANE
MADAME NÉNÉ MARÈME KANE
FATOU KAYERE
BABACAR KHOUMA
ALPHA KOÏTA
ALY LO
AMADOU NDIAYE LO
BASSIROU DORO LY
EL HADJI WACK LY
ISSAGA LY
FATOU MANGARA
FALLOU MBACKE
MACTAR MBACKE
AÏSSATOU MBODJI
AMADOU GALLO NDIAYE
DAOUR NIANG NDIAYE
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE
MOUSSA NDIAYE
SOKHNA NDIAYE
NDEYE BAKHAW NDIONGUE
JOSEPH NDONG
ABDOULAYE NDOUR
OUMAR NDOYE
MBAYE NIANG
KALIDOU NIASSE
AMADOU SADIO
ROBERT SAGNA
AMADOU CIRÉ SALL
SIDY SALL
AMINATA SALL
ASTOU KANE SALL
MAME BOUSSO SAMB
SEKOU SAMBOU
YOUBA SAMBOU
ABDOU SANE
OUMAR SANE

MOR MATY SARR
PAPE DIB SARR
ALIOU SECK
MAMADOU SECK
THIAMBA SECK
ABDOULAYE SENE
DIÉGANE SENE
EL HADJ FAMARA SENGHOR
ALIOUNE SOUARE
ABDOURAHMANE SOW
ADAMA SOW
ALIOUNE SOW
MOUSSA SOW
FATOU SOW
OUMOU SOW
MOUSSA SY
OUMAR SY
THIERNO IBRAHIMA SY
KHADIDIATOU SY
ALIOU AÏDARA SYLLA
ROBERT DIT KHADIM TABET
IBA DER THIAM
MAMADOU LAMINE THIAM
SAMBA DIOULDÉ THIAM
TAFSIR THIOYE
GNAGNA THOURE
IBRAHIMA TOUNKARA
NDIAWAR TOURE
NDEYE FATOU TOURE
DOUDOU WADE
NDIAWAR WADE
SEYNABOU WADE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Plus personne ne demande à voter ?
Madame, Monsieur les Secrétaires, veuillez procéder au dépouillement.

Votants : 136
Pour : 103
Contre : 25
Abstention : 03
Bulletins nuls : 05

Nos Collègues ayant obtenu 136 voix sont élus respectivement :
1er Questeur : M. Mamadou Lamine THIAM
2e Questeur : Mme Awa DIOP

[Applaudissements].

Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de me retrouver parmi vous. Permettez-moi de transmettre mes sincères remerciements à l'endroit du Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye WADE qui m'a renouvelée sa confiance.
Monsieur le Président, je vous félicite, ainsi que l'ensemble du Bureau. Je félicite également tous les Députés.

... [Inaudible]...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, Madame le Ministre, vous pouvez également compter sur notre appui, notre accompagnement dans la mission qui vous est confiée.

-3-

FIN DE LA SEANCE

Chers Collègues,

L'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de laisser à la conférence des Présidents le soin de fixer l'ordre du jour et le calendrier de nos prochains travaux.

Y a-t-il des observations ?

Il en est ainsi décidé, la séance est levée.